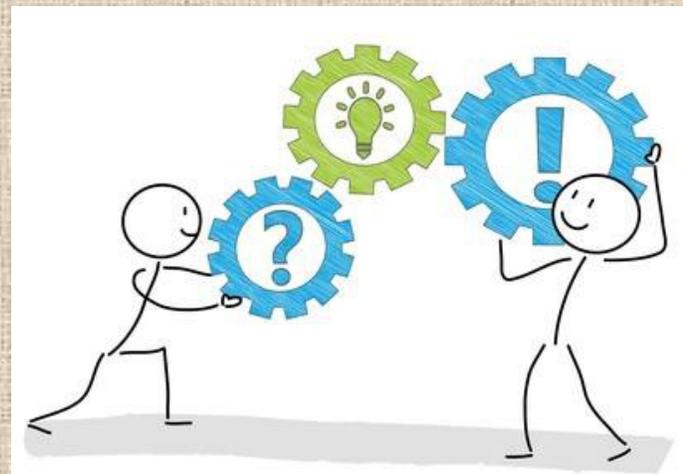


« Mutations inter » des personnels stagiaires enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré...

Comment ça marche?



Le mouvement
fonctionne en deux
temps...

1. Le mouvement inter:
2. Le mouvement intra:

choix de postes ou de zones dans une
académie

Attention !

Vous ne pouvez avoir à l'intra que les bonifications déjà demandées à l'inter...

Exemple: Malik, plp lettres-histoire veut demander l'académie de Créteil, il habite dans le 94, à Vincennes.

1. Pour l'inter, il demande Créteil avec seulement ses points d'échelon, il se dit de toute façon Créteil c'est accessible avec 21 points...
2. A l'intra, il veut faire jouer un rapprochement de conjoint: impossible car il ne l'a pas fait à l'inter! Avec seulement 21 points il a très peu de chance d'avoir le lycée de Vincennes...

Qui participe au mouvement?

- Les stagiaires sont des participantEs obligatoires puisqu'ils ou elles n'ont pas encore de poste...
- Les titulaires de poste qui souhaitent en changer. Ils changent de poste que s'ils ou elles obtiennent un des vœux demandés...

Le calcul du barème...

Le barème se
compose de
plusieurs
éléments...

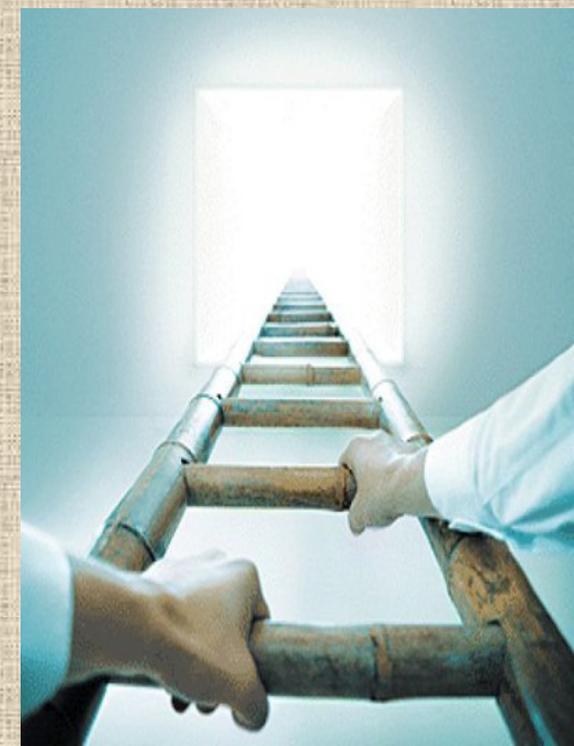


A. L'ancienneté de service

Ce sont les points liés à l'échelon au 1er septembre 2016 pour les stagiaires

- 7 points par échelon avec un minimum pour tous et toutes de 21 points

- Hors-classe: 7 points par échelon + un forfait de 49 points
- Hors-classe agrégé, si ancienneté de plus de 2 ans au 6ème échelon: 98 points
- Classe exceptionnelle: 7 points par échelon + un forfait de 77 points



B. L'ancienneté dans le poste

Ce sont les points liés au nombre d'année sur le poste...

Les stagiaires ne sont pas concernés car ils et elles ne sont pas titulaires du poste occupé l'année de stage.

Attention: pour les stagiaires en prolongation, ex-titulaire d'un autre corps, situation à étudier au cas par cas!



C. Affectation en éducation prioritaire

Ce sont les points liés à l'exercice continu dans un établissement classé REP+/REP/politique de la ville...

Les stagiaires ne sont pas concernés...



D. Situation individuelle

1. Pour les stagiaires: D 1 à D 2 bis

 Vœu n°1 sur l'académie de stage: +0,1 point

 Pour les ex-non-titulaires:

- Jusqu'à l'échelon 4: + 100 points
- Au 5ème échelon: + 140 points
- A partir du 6ème échelon: 130 points

 Pour les autres stagiaires: + 50 points sur le 1er vœu
(valable une fois sur une période de 3 ans)

 Ex-titulaire : + 1000 points sur l'académie de l'ancienne affectation

2. Vœu préférentiel: D 3

N'apporte aucun point pour cette année, mais
dès l'an prochain: + 20 points/année sur le
même 1er vœu d'académie

Attention !

Bonification
plafonnée à
+ 100
points
maximum

Bonification non
cumulable avec les
bonifications
familiales

Bonification si
participation au
mouvement
chaque année

3. Vœux DOM : D 4

Si « intérêts moraux et matériels » reconnus:
+ 1 000 points

Attention !

Formuler le vœu en vœu 1, bonification non prises en compte en cas d'extension

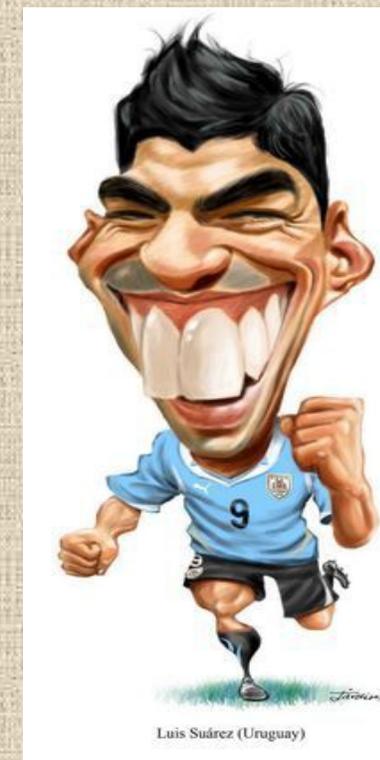
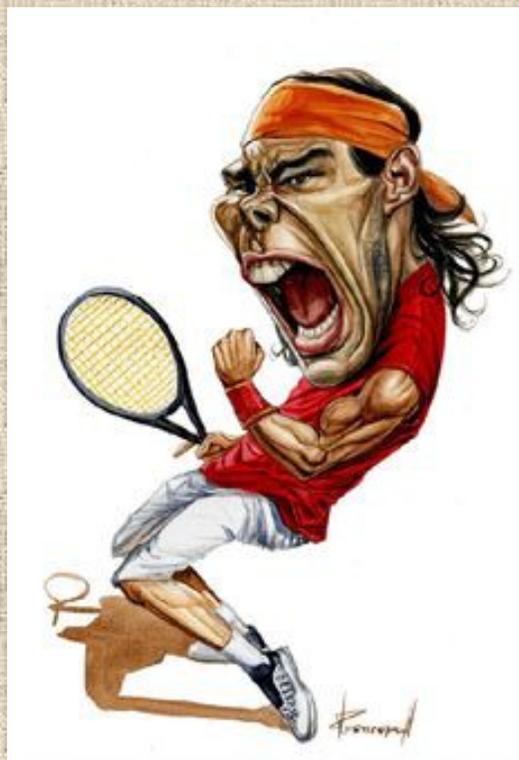
4. Vœu Corse: D 5

Si vœu unique:

- + 600 points lors de la 1ère demande
- + 800 *points lors de la 2ème demande consécutive*
- + 1000 *points pour les suivantes consécutives*

5. Sportif de haut niveau : D 6

Pour celles et ceux affectés à titre provisoire dans l'académie où est leur intérêt sportif: + 50 points / an dans un maximum de 4 ans, donc 200 points maximum.



6. Situation médicale :

Pour les personnels reconnus travailleurs handicapés (RQTH) ou ayant un enfant en situation médicale grave...

Dossier spécifique à déposer, nous consulter...

Si RQTH :
+ 100 points
sur tous les
vœux
demandés

Après avis du médecin conseiller technique et validation en groupe de travail « priorité handicap »:
+ 1 000 points sur vœux améliorant la situation médicale de l'agent

7. Situation familiale:

Agents concernés:

- Agents mariés avant le 1er septembre 2016
- Agents liés par un PACS établi au plus tard le 1er septembre 2016 avec imposition commune
- Agents ayant un enfant né et reconnu au plus tard le 1er septembre 2016, ou ayant reconnu par anticipation au plus tard le 1er janvier 2016, un enfant à naître

Conditions requises, le conjoint doit:

- exercer une activité professionnelle
- être inscrit auprès de Pôle emploi après cessation d'une activité professionnelle. Le rapprochement pourra porter sur la résidence privée

Attention !

Un dossier spécifique est à monter avec l'ensemble des justificatifs nécessaires...



Trois types de bonifications familiales existent

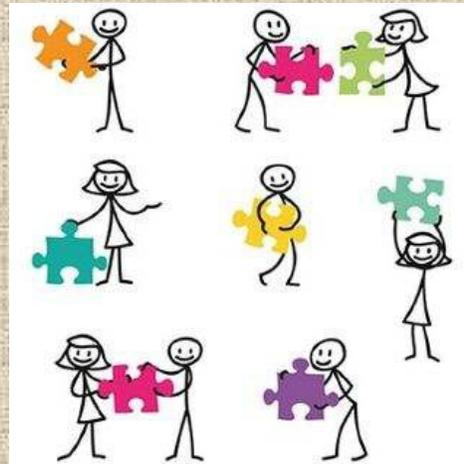
- E 1: le rapprochement de conjoint (RC)

- E 2: la mutation simultanée

- E 3: le rapprochement de la résidence de l'enfant (RRE)

E 2

Mutation
simultanée
+ 80 points



E 3

RRE
+ 150 points

Forfaitaires pour le vœu n°1 et académies limitrophes

E 1 ... Le RC

- E 1: + 150,2 points sur vœu n°1 et académies limitrophes



- E 1 bis: année de séparation
6 mois: + 95 points
ou 1 an: + 190 points



- E 1 ter:
si année de séparation
+ 200 points si académie non limitrophe
+ 100 points si académie limitrophe vers un département non limitrophe

- E 1 quater:
+ 100 points par enfant

...
Attention ! 75, 92, 93, 94 forment une même zone

Pour participer au mouvement de mutations inter 2017

Vous devez vous connecter à SIAM, accessible par i-prof



Le serveur est ouvert:

Du jeudi 17 novembre 2016 à 12h au mardi 6 décembre 2016 à 12h

L'accès à SIAM 2nd degré se fait par le bouquet de services I-Prof

I-Prof - Votre assistant Carrière ébénisterie Aide

Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :

- ▶ Utilisez [SIAM](#) pour déposer votre demande de mutation inter-académique et/ou intra-académique et suivre votre demande (personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré).

Mouvement 2012 : Consultez le guide pratique 

- ▶ Campagne mouvement spécifique année : 2011/2012.
Vous pouvez consulter une [note d'information](#).
- ▶ Affectation sur postes ECLAIR - Rentrée : 2012.
Vous pouvez consulter une [note d'information](#).
- ▶ Le service des demandes de promotion de grade n'est pas encore ouvert
OU
Vous ne remplissez pas les conditions, pour l'année en cours, pour participer aux campagnes d'avancement :
 - Hors-Classe des professeurs agrégés, certifiés, professeurs d'éducation physique, professeurs de lycées professionnels et conseillers principaux d'éducation.
 - Classe Exceptionnelle des PEGC et CE-EPS .
- ▶ Utilisez le service SIAP/Iprof, en consultant et en complétant votre dossier de promotion, pour participer à la campagne de promotion de corps à la Liste d'Aptitude Agrégés.
Vous pourrez également consulter ultérieurement les résultats de cette campagne.
Accéder à la campagne

© I-Prof V3

Vous pouvez faire jusqu'à 31 vœux au mouvement inter...Faîtes en le plus possible pour éviter une mesure d'extension...



Exemple: Jocelyne, certifiée de sciences physiques, qui habite Marseille fait trois vœux seulement: Marseille, Nice, Lyon.

La circulaire prévoit pour les participantEs obligatoires une mesure d'extension en cas de non-satisfaction des vœux...



Jocelyne n'a pas un barème suffisant pour rester sur Marseille, elle n'obtient pas non plus Nice et Lyon. Elle part en extension à Grenoble, et si il n'y a pas de poste pour elle, avec son barème à Grenoble, elle peut partir sur Dijon et ainsi de suite...

Vous pouvez également faire 15 vœux sur des postes spécifiques...

Certains postes sont considérés comme « à profil », ils ne sont donc pas accessibles pas le barème mais par dossier. C'est le corps d'inspection qui classe les candidatures par « ordre de préférence »...

Les éluEs paritaires sont informés des affectations sur ces postes, mais ne peuvent modifier l'ordre des priorité choisi par les corps d'inspection.



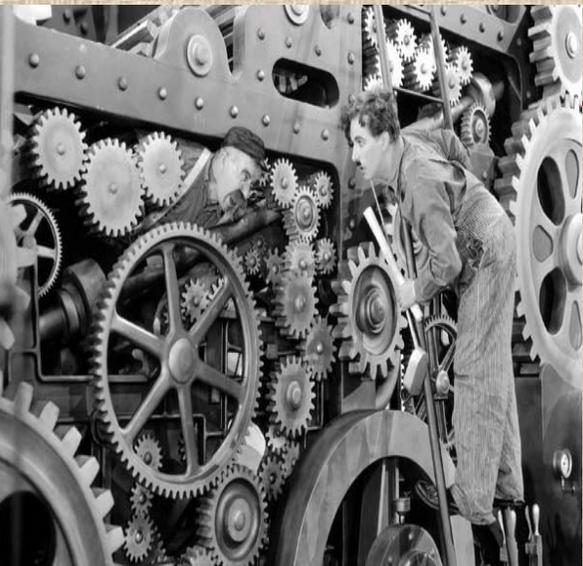
Le principe des « confirmations de demande de mutation... »

Après la fermeture du serveur: vous recevrez au secrétariat de votre établissement votre confirmation de mutation...



Vous vérifiez attentivement votre barème, vos vœux...

En cas d'erreur: vous rectifiez à la main au stylo rouge



Vous joignez l'ensemble des pièces justificatives
Votre établissement envoie l'ensemble du dossier au rectorat

Faire un dossier de suivi syndical: la CGT vous accompagne !

Le rectorat calcule le barème, mais vos éluEs paritaires CGT vérifient les barèmes proposés.



Faire un dossier de suivi syndical avec copies de toutes les pièces transmises à l'administration c'est l'assurance de ne pas se faire léser, d'être bien conseillé...



**Une force
à vos côtés**